

# L'Église catholique gallicane à Paris

Autor(en): **Loyson, Hyacinthe / Gul, G. / Thiel, J.J. van**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review**

Band (Jahr): **1 (1893)**

Heft 3

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-403265>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## L'ÉGLISE CATHOLIQUE GALLICANE A PARIS.

---

Les lecteurs de la *Revue* auront appris que, depuis quelque temps, l'Eglise de Paris, dirigée par le Père Hyacinthe, a été placée sous la juridiction de l'Eglise d'Utrecht. Nous ne doutons pas qu'ils ne soient très désireux d'être éclairés au juste à cet égard, d'apprendre non seulement ce qui s'est passé, mais encore l'état présent de l'Eglise et ses espérances pour l'avenir. C'est à ce désir bien naturel que nous allons tâcher de satisfaire par un aperçu plus ou moins détaillé, surtout exact.

Après les événements funestes de l'an 1870, la proclamation au Concile du Vatican, par le pape Pie IX, des dogmes impies de l'infaillibilité personnelle du pape et de la suprématie absolue de son épiscopat, le petit nombre des adhérents de la sainte tradition et des défenseurs intrépides de la foi des Pères, a bientôt dû se demander si le mouvement religieux suscité d'abord en Allemagne n'aurait pas un retentissement dans l'Eglise de France, jadis si illustre par ses défenseurs de la vérité, aussi opposés aux transgressions et aux innovations de la Cour de Rome que fidèlement attachés à l'Eglise catholique. C'était surtout l'ancienne Eglise d'Utrecht — à laquelle, dès le commencement, les anciens-catholiques d'Allemagne s'étaient unis, et dont l'épiscopat incontestablement légitime et catholique les avait rattachés, eux aussi, à la succession apostolique, — c'était elle surtout, dis-je, qui, pleine d'espoir, jetait des regards attentifs sur l'Eglise de France. Autrefois attachée à cette dernière par de multiples liens spirituels, imbue de l'esprit éminemment chrétien de Port-Royal et de son école, dont la



bénédiction s'était répandue bien au delà de son sol natal, elle ne pouvait que nourrir l'espérance d'y voir revivre les beaux jours d'un passé si glorieux. A peine aussi pouvait-elle croire que tant d'excellents exemples de vertus auraient disparu sans qu'une trace en restât, et que tant de semences de vérité auraient été répandues sans que de nouveaux germes en poussassent encore, portant les fruits d'un renouvellement de vie dans l'Eglise.

Cependant, il semblait qu'on allait se tromper dans ses attentes. A l'horizon apparaissait bien quelquefois une lueur aux yeux avides d'un jour nouveau; mais on devait bientôt ensuite s'apercevoir que ce n'en était pas encore l'aurore. Parmi ceux qui à Rome, avec plus ou moins de force, s'étaient opposés à la définition des nouveaux dogmes, on avait pu remarquer aussi quelques membres considérables de l'épiscopat français; mais, aussi peu que les autres, ils ont montré la fermeté d'un caractère vraiment épiscopal, ne tardant pas à donner le triste spectacle d'une soumission peu digne. Puis l'on crut sentir revivre l'espérance, quand le Père Gratry et deux ou trois autres ont élevé leurs voix contre l'erreur; mais, eux de même, se sont laissé réduire au silence, sans avoir produit d'effet durable.

Mais s'éleva alors la voix, autrement puissante, d'un nouvel accusateur des erreurs romaines, d'un autre défenseur de la vérité, la voix du célèbre ex-carême, du Père Hyacinthe, et celle-là ne s'éteindrait pas. Croyant ne pouvoir continuer la vie monastique sans blesser sa conscience, il sortit du couvent, et, sacrifiant la position la plus honorable dans l'Eglise romaine, il s'exposa à une vie laborieuse et persécutée, en se déclarant ouvertement et hautement contre l'attentat à la vérité, contre la déformation de l'Eglise catholique. Et comme il était respecté pour ses qualités personnelles et pour son passé irréprochable, comme on connaissait les rares talents de cet orateur sacré, dont toute la France venait d'admirer l'éloquence, on aurait cru qu'élevant le drapeau de la vérité et exhortant à la réforme de l'Eglise selon l'idée primitive, dans un sens vraiment catholique, il aurait été écouté et suivi. Cependant, il n'en fut rien, et sa voix ne fut qu'une voix criant dans le désert.

Le Père Hyacinthe donc quitta bientôt la France pour mettre ses talents au service des anciens-catholiques en Suisse,



travaillant surtout à l'établissement de leur œuvre à Genève. Mais ayant quitté cette charge après quelques années, il retourna à Paris où il donna une série de conférences, dans lesquelles il exposa et développa les vérités éternelles du christianisme et la vraie idée de l'Eglise catholique, indiquant en même temps les principes de réforme sur lesquels il faudrait tâcher de la rétablir dans sa pureté. Sa personne et sa parole éloquente ne manquèrent pas de lui attirer une grande foule d'auditeurs, qui vivement l'applaudirent. Seulement — lui-même en était bien persuadé — il fallait plus que cela : il fallait des chrétiens bien convaincus, des catholiques fidèles et pratiquants, pour constituer une Eglise.

C'est pour cela qu'il procéda à la formation d'une « Eglise catholique Gallicane », dont l'inauguration a eu lieu en 1879. Ce titre indique suffisamment ce que l'on se proposait, à savoir : le renouvellement dans l'esprit du vrai Gallicanisme, non certainement au point de vue politique mais religieux ; dans l'esprit religieux qui s'était manifesté d'une manière si éminente dans les messieurs et les religieuses de Port-Royal. C'étaient donc bien les mêmes principes que suivaient les anciens-catholiques, principes auxquels ils témoignèrent vouloir se conformer, en adoptant la Déclaration donnée à Utrecht, au mois de septembre 1889, par les évêques de Hollande, d'Allemagne et de Suisse. Et pourtant, nonobstant la sympathie pour la personne de M. Hyacinthe Loyson et l'estime de ses travaux, une communion entre son Eglise et toutes les Eglises anciennes-catholiques n'existait pas. En attendant, M. Loyson, tout en maintenant son point de vue catholique, croyait pouvoir admettre une certaine juridiction d'un évêque anglican. Toutefois, à plusieurs reprises, M. Loyson chercha à entrer en relation plus directement avec les Eglises de l'ancien-catholicisme. Avant tout, ce fut l'Eglise d'Utrecht qu'il eut en vue et qui, par son passé, se rapprochant davantage de l'Eglise de France, lui parut, à bon droit, l'organe destiné à lui prêter secours.

Pour quelle cause ce désir ne parvenait-il pas à se réaliser ? Nous allons l'indiquer, sans toutefois vouloir porter un jugement personnel, moins encore infliger un blâme. Quelque temps après avoir quitté l'habit religieux, M. Hyacinthe Loyson a cru pouvoir et devoir contracter un mariage. Puis, à toute occasion, il a proposé cet acte personnel et générale-



ment le mariage des prêtres comme la plus urgente et la plus sainte des réformes. Voilà ce qui a paru à l'Eglise d'Utrecht si peu conforme aux traditions auxquelles jusqu'ici elle avait été inviolablement attachée, qu'elle y voyait un empêchement à des relations officielles. Elle désapprouvait cet acte de M. Loyson, et, du reste, elle était d'avis qu'il n'appartient qu'à l'autorité épiscopale de faire des réformes dans la discipline de l'Eglise.

Puis, on doutait un peu des idées solidement catholiques et de l'esprit religieux des adhérents de cette Eglise; on soupçonnait que peut-être ils avaient été amenés plutôt par l'attraction de la parole du grand orateur que par le désir de pourvoir aux besoins d'un cœur chrétien. Voilà aussi pourquoi on redoutait de s'engager dans une union; on craignait qu'il ne s'agît que d'une affaire personnelle qui pourrait à peine avoir quelque durée.

Sur ce dernier point cependant, on se rassura plus tard, d'après des renseignements sûrs qui indiquaient que, parmi les membres de cette Eglise, se trouvaient beaucoup de fidèles catholiques et religieux. Dès lors, on comprit bien que, ne composassent-ils qu'un petit noyau, il était de notre devoir de venir à leur aide, dans l'attente qu'un jour peut-être Dieu en augmenterait le nombre. C'est pour ces motifs qu'en 1890, à la Conférence des évêques qui suivit le Congrès de Cologne, on prit la résolution d'agir sérieusement dans cette direction par l'intermédiaire de l'Eglise d'Utrecht.

Mais malheureusement on ne réussit pas alors à lever les difficultés que l'on croyait apercevoir.

Il était réservé au Congrès de Lucerne, non seulement de rassembler de nouveau les divers partis, mais encore de les unir par des liens plus étroits, étant donné, d'une part, le désir le plus ardent de notre assistance, et, d'autre part, la confiance dans l'esprit catholique et dans la solidité de l'œuvre à Paris prenant de nouvelles forces.

Aussi rien ne fut-il négligé de ce qui pourrait faire atteindre le but si désiré. Une négociation fut entamée entre le vicaire de l'Eglise Gallicane et un de nos anciens amis à Paris: car il existe encore quelques survivants des adhérents fidèles de Port-Royal; adhérents qui, cependant, sauf une honorable exception, croyaient devoir se tenir dans la retenue et l'isolement. Cet ami donc nous rassura quant aux principes et à



l'esprit d'un certain nombre de fidèles et crut pouvoir nous encourager, si toutefois nous agissions avec toute la prudence chrétienne. Puis, sachant que le Père Hyacinthe, tout en reconnaissant que l'esprit d'organisation et les qualités de pasteur lui manquaient, désirait se voir décharger, afin de pouvoir suivre sa vocation particulière et de porter dans toute la France la parole de l'Évangile, on se mit aussi en relation avec lui.

Dans ces circonstances, M. Hyacinthe Loyson envoya à Mgr. G. Gul, archevêque d'Utrecht, le 3 mars, sa démission de toutes ses fonctions dans l'Église Gallicane par la lettre suivante :

*A Monseigneur Gul, archevêque d'Utrecht*

Neuilly, le 3 mars 1893.

Monseigneur,

Après la condamnation solennelle des doctrines religieuses de nos pères par le concile de 1870, Dieu a daigné se servir de moi pour fonder et maintenir à Paris une Église Catholique-Gallicane, qui compte des adhérents dans toute la France et des amis dans tout l'univers.

Cette œuvre très consolante, mais très difficile absorbe à tel point mon temps et mes forces, qu'elle ne me permet pas de vaquer librement à la prédication, qui est, je le crois, ma vocation véritable. Aussi, depuis longtemps déjà, je nourris le désir persistant et croissant de me décharger des fonctions de Recteur de l'Église de la rue d'Arras et d'Administrateur épiscopal de l'œuvre qui s'y rattache, fonctions qui m'ont été imposées par la force des circonstances autant que par l'élection des fidèles.

A aucun prix, néanmoins, je ne voudrais les abandonner à des mains moins dignes ou peu sûres.

Voilà pourquoi, Monseigneur, à diverses reprises, je me suis adressé à la vénérable Église d'Utrecht, héritière de l'esprit de Port-Royal et destinée par la Providence, — qui pourrait en douter? — à venir en aide aux catholiques français.

Jusqu'à présent, ces négociations n'avaient pu aboutir, mais l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous en Suisse, à l'occasion du récent Congrès de Lucerne, m'a fait espérer que le moment, si longtemps désiré, était enfin arrivé.



Je viens donc remettre entre vos mains, Monseigneur, ma démission de toutes les charges administratives, qui m'ont été confiées par notre Eglise Catholique-Gallicane, vous priant d'aviser, d'accord avec elle et le plus promptement possible, à mon remplacement, et de prendre dès à présent sous votre direction l'œuvre de la Réforme catholique en France.

Il va sans dire que, membre fidèle d'un clergé dont j'ai été longtemps le chef, ma prédication, mon activité, ma vie tout entière appartiendront plus que jamais à cette œuvre, à cette réforme, à cette Eglise. Je cesserais d'être catholique et Français, si je pouvais m'en désintéresser.

J'espère que vous voudrez bien donner à ma lettre une prompte et favorable réponse. Nous désirons tous très ardemment vous voir, par vous-même ou par un de vos délégués, présider, dans notre Eglise, la grande solennité de Pâques.

De grands événements se préparent à cette heure, pour l'Eglise universelle. A tous ceux qui l'aiment et veulent la servir, il faut une sainte hardiesse en même temps qu'une sainte prudence. Laissons les morts ensevelir leurs morts, et nous, allons et annonçons le Royaume de Dieu!

Agréez, je vous prie, Monseigneur, l'hommage de mon profond respect et de mon religieux dévouement.

HYACINTHE LOYSON,

Recteur démissionnaire de l'Eglise Catholique-Gallicane  
de Paris.

A cette lettre Monseigneur l'archevêque répondit par la suivante :

*Au très révérend M. Hyacinthe Loyson, prêtre  
de l'Eglise Gallicane.*

Utrecht, mars 1893.

Très Révérend Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 3 mars 1893, avec un véritable bonheur. En vous remerciant de l'offre que vous avez faite, je suis en état de vous assurer que nous apprécions, nous tous, vos labeurs et tous les soins et les difficultés que vous avez rencontrés quant à l'œuvre de l'Eglise Gallicane. Dieu donne sa bénédiction à cette œuvre, qu'il a commencée par vous, et l'affermisse de plus en plus!



J'ai pris acte de votre démission de toutes les charges administratives quant à l'Eglise Gallicane à Paris, et, conformément à votre prière, nous délèguerons bientôt quelqu'un de nos prêtres pour prendre connaissance des choses « in loco » et pour régler provisoirement les choses, autant qu'elles en auront besoin.

Vous voudriez, Monsieur, qu'il en vînt quelqu'un de notre part, lors de la solennité de Pâques : mais ce serait impossible, puisque tous nos prêtres doivent être alors en fonction dans leurs paroisses. Mais aussitôt qu'il sera possible après Pâques, nous délèguerons un prêtre à Paris, pour voir les choses de près, et agir et conférer selon qu'il en aura reçu les pouvoirs de l'Eglise d'Utrecht.

Avant ce temps, on enverra des lettres à Paris pour indiquer le jour de son arrivée.

Veillez bien agréer, Monsieur, l'hommage de mon respect.

Votre serviteur et frère en Jésus-Christ,

G. GUL,

Archevêque d'Utrecht.

En conséquence, deux délégués, M. le curé Deelder et le soussigné, ont été envoyés le 4 avril à Paris où ils ont passé quelques jours pour s'informer de l'état des choses. Des conférences particulières ont eu lieu avec le vicaire, M. Volet, les membres restants du Conseil de paroisse et quelques autres personnes ; et les délégués ont pris, autant que possible, des renseignements sur l'état spirituel et matériel de l'Eglise, sur la pastoration, l'enseignement religieux et la profession de foi. Quant à celle-ci, il leur parut qu'elle était catholique et tout à fait conforme à celle des autres anciens-catholiques.

Le dimanche, les offices ordinaires ont été célébrés par le soussigné qui, dans son sermon de l'après-midi, a tâché de bien faire connaître la base sur laquelle l'Eglise d'Utrecht, dans une intervention éventuelle, croyait devoir opérer, et le but absolument religieux auquel il faudrait tendre. Ensuite les fidèles présents ont signé une pétition, dans laquelle ils priaient Monseigneur l'archevêque de prendre leur Eglise sous sa juridiction.

L'on eut aussi, dans la meilleure entente, des entrevues avec M. Hyacinthe Loyson qui, témoignant le plus vif désir



de la prise en juridiction de l'Eglise Gallicane par l'Eglise d'Utrecht, déclara encore de vive voix qu'il s'était démis bien sincèrement, disposé à se conformer tout à fait à la nouvelle direction, ne voulant monter en chaire qu'à son invitation. A cela les délégués lui répliquèrent que, bien qu'ils s'attendissent à le voir continuer ses conférences, il vaudrait mieux, à leur avis, que pour les premiers temps du moins, il s'abstînt de prêcher à l'église, parce qu'au cas contraire l'on ne saurait guère discerner, — discernement qui, cependant, importait en premier lieu, — les vrais fidèles assidus de ceux qui n'étaient que des auditeurs.

Sur ces entrefaites, les délégués, retournés chez eux, ont fait un rapport détaillé de l'état dans lequel ils avaient trouvé les affaires; après quoi, l'archevêque de concert avec ses collègues et tout le clergé, a sérieusement réfléchi sur ce qu'on aurait à faire.

Et il parut, après quelques discussions, que tous étaient d'accord que l'Eglise d'Utrecht non seulement pouvait, mais encore devait exaucer la prière de ces fidèles et prendre leur Eglise sous sa juridiction. On comprit en même temps qu'il faudrait aussi envoyer à Paris un des prêtres de l'Eglise d'Utrecht, afin qu'il se chargeât de la direction de l'Eglise, en attendant qu'on pût adjoindre à M. le vicaire Volet un digne collaborateur. En conséquence, Monseigneur l'archevêque adressa le 1<sup>er</sup> mai la lettre suivante à M. le vicaire Volet et aux membres du Conseil de paroisse:

*Messieurs!*

Puisque nos délégués ont pu nous donner les renseignements dont nous avons besoin pour pouvoir juger sainement de l'état actuel de l'Eglise Catholique-Gallicane à Paris, nous avons conclu après de longues et sérieuses délibérations qu'il est de notre devoir épiscopal de venir au secours de ladite Eglise, et d'agréer ainsi la supplique que vous nous avez transmise par nos délégués. Après quelques jours nous enverrons à Paris M. J. J. van Thiel comme notre vicaire épiscopal, qui en cette qualité et d'accord avec nous réglera toutes les choses définitivement. En priant Dieu qu'Il daigne bénir l'œuvre que nous entreprendrons en son nom et qu'Il donne,



à nous tous, son Esprit Saint afin qu'il nous dirige et nous sanctifie de plus en plus,

Je suis, Messieurs,

*Votre serviteur en Jésus-Christ :*

Signé : GÉRARDUS,

Archevêque d'Utrecht.

Fait à Utrecht le 1<sup>er</sup> mai 1893.

C'est donc ainsi que le soussigné, directeur du Séminaire d'Amersfoort, muni d'une lettre de délégation, de la part de l'archevêque d'Utrecht, s'est rendu à Paris le 18 mai, pour se charger, comme vicaire épiscopal, de la direction de l'Eglise Gallicane.

Etant donné le peu de temps depuis lequel il remplit cette fonction, il ne saurait donner qu'une idée bien incomplète de l'état de l'Eglise. Il lui faut encore sonder le terrain, et se mettre en rapports particuliers avec les fidèles de la paroisse.

Comme il fallait s'y attendre, il paraît que plusieurs personnes, qui n'aimaient qu'à entendre le Père Hyacinthe, se retirent; mais d'autre part, on ne risque pas de se tromper, en supposant que, si Dieu veut bénir la mission, d'autres viendront se joindre à l'Eglise.

Le nombre des assistants habituels aux offices, tant du matin que de l'après-midi, s'élève à présent de 60 à 80, et une vingtaine d'enfants sont instruits au catéchisme. La paroisse se compose d'environ 100 familles, soit 300 personnes.

C'est le vicaire épiscopal qui, le dimanche, dit la grand-messe et prêche aux vêpres; et c'est M. Volet, prêtre d'une grande droiture de cœur, sérieux et ayant les meilleurs sentiments, qui fait à la messe une homélie, aussi instructive qu'édifiante.

Il faut surtout mentionner encore le petit séminaire, jusqu'ici l'œuvre particulière de M. Volet, mais qui bientôt ne formera qu'un tout avec l'Eglise. Le séminaire, adjoint présentement à une petite chapelle dans une maison de location, pourra bientôt être transféré dans une propriété où la nouvelle construction est sur le point d'être achevée. C'est là que des jeunes gens, élevés dans les purs principes d'une piété solide et instruits des vérités principales de la religion chrétienne et catholique, font en même temps des études classiques, après



lesquelles ils seront envoyés au séminaire d'Amersfoort pour y étudier la théologie. Deux élèves nous font concevoir, à tous les points de vue, de bonnes espérances.

Si l'on demande dans quel sens l'œuvre sera dirigée, nous répondrons que ce sera tout à fait dans l'esprit de l'Eglise d'Utrecht, et dans celui des anciens-catholiques, avec lesquels cette Eglise est en communion. Ce ne sont que les principes catholiques, connus à tous, que nous voulons suivre.

Quant aux communautés chrétiennes séparées de l'Eglise catholique, nous désirons ardemment entre elles et nous une vraie union dans la charité et dans la vérité, et nous croyons qu'il nous faut tâcher de lever les obstacles qui toujours s'y sont opposés. Mais nous sommes également persuadés qu'une union dans la foi n'étant pas encore réalisée, il faut s'abstenir de toute communion *in sacris* avec elles, et que, surtout dans des circonstances comme celles-ci, où les fondements d'une solide instruction religieuse font défaut à la plupart des fidèles, il faut absolument éviter le danger de toute fusion qui tendrait à faire disparaître plus ou moins le caractère catholique.

En ce qui concerne les réformes, il s'entend de soi qu'on ne saurait procéder d'une manière trop circonspecte et trop prudente. Il faut absolument qu'elles soient précédées d'une préparation et d'un enseignement solides. Si donc à l'avenir d'autres paroisses pouvaient être constituées, il ne faudrait pas d'abord les leur imposer, mais, sous ce rapport, les laisser dans la liberté. Surtout en France, les catholiques fidèles sont très attachés à tout l'extérieur du culte, et ce serait les éloigner que d'introduire des réformes précipitées. Cependant, à l'église de Paris, nous avons maintenu le culte en langue française et la communion sous les deux espèces.

Quant au célibat des prêtres, nous souhaiterions bien en général qu'il fût tout à fait volontaire; en outre, nous croyons qu'à l'avenir, d'une part l'intérêt véritable du prêtre l'exigeant et de l'autre le salut du peuple chrétien, qui toujours demeurera la loi suprême, le permettant, l'autorité épiscopale pourra changer ce point de discipline. Mais pour le présent, et dans les conditions actuelles de la France, nous sommes convaincus que ce serait détruire notre œuvre que de permettre le mariage des prêtres. Il y a encore beaucoup de laïques respectables dans l'Eglise romaine catholique de France qui n'en



voudraient à aucun prix, et l'on mettrait par conséquent des barrières à ceux d'entre eux qui voudraient venir à nous; de plus, on courrait risque que plusieurs prêtres français, peu recommandables, viendraient à nous avec le seul désir de se marier.

Quant au local pour l'exercice du culte, nous sommes toujours encore rue d'Arras. Nous croyons cependant devoir quitter ce local, et nous voulons même tâcher d'acquérir un terrain pour y bâtir une petite église modeste. Certes, c'est une grande entreprise, et qui exigera beaucoup de moyens matériels, mais nous espérons y réussir, avec l'aide de Dieu surtout, sous l'influence de son Esprit et aussi avec l'assistance de nos amis de loin et de près.

Que Dieu donc fasse en sorte que, comme s'exprime M. Loyson dans une lettre récente, l'œuvre, qui n'est qu'un grain de sénevé, devienne un arbre qui ombrage au loin la terre de France!

J. J. VAN THIEL.

---